Liaisons associatives n° 8 -2013

C'est l'heure du débriefing pour le Forum 2013 qui a attiré 15 000 visiteurs

Le Forum a séduit autant les associations que le public, à la fois par son côté salon professionnel et par son caractère plus festif, plus vivant. Avec notamment de nouvelles pratiques sportives. Avec les Saynètes des *Couloirs du Temps.* Avec les démonstrations scientifiques de l'association *En piste l'artiste...* L'amplitude horaire a également été améliorée le dimanche (10 h à 17 h au lieu de 14 h à 19 h lors des éditions précédentes). 340 associations, déployées dans les trois halls du Parc des expositions, ont participé dont 10% étaient nouvelles. Une évaluation du Forum 2013 sera menée avec les associations afin d'améliorer encore le dispositif. En attendant, il est déjà question du prochain Forum Croix-Rouge. Samedi 16 novembre, une trentaine d'associations du quartier se présenteront à leur public au gymnase Jean-Jacques Lapique (secteur Arago). Ce forum de quartier est adossé à la *Semaine de la réduction des déchets*. Une collecte d'objets "pour un troc utile", à déposer à la Maison du Projet (12 avenue Bonaparte à Reims), est d'ores et déjà organisée.

Thierry WIPPLER
Adjoint à la Démocratie Locale

Adieu Jacques

On vous appréciait pour votre engagement associatif et sportif, votre enthousiasme, votre joie de vivre.

A votre épouse, Nadine RIOUBLANC, à votre famille, nous présentons nos condoléances les plus sincères.

Paroles d'associations

Grâce aux forums, notre association a pu évoluer, car à chaque fois nous avons pu aisément faire participer les visiteurs et ainsi prendre en compte leurs demandes : que la bientraitance devienne une attitude courante et spontanée.
Félicitations pour la très bonne organisation (parking, accueil,...).
Vivement le prochain forum !

Nous avons enregistré au forum des associations de Reims 20 demandes d'adhésion, j'espère qu'elles se concrétiseront le 14 novembre et iront rejoindre les nouveaux de Châlons, Epernay, Vitry et Sézanne. Cette année peu de bénévoles ont quitté l'association et cela nous réjouit...

Merci pour le travail fourni pour l'organisation de ce forum des associations. Ce forum a été une fois de plus l'occasion de rencontrer des personnes intéressées par nos activités.

Paroles de Ministre

Monsieur Benoît HAMON a ouvert la 18ème édition du Forum avec trois annonces :

- l'abattement sur la taxe sur les salaires pour les associations non soumises à l'impôt sur les sociétés passera de 6.000 à 20.000 € au 1er janvier

  http://www.economie.gouv.fr/associations-abattement-taxe-salaires

- enfin une définition légale de la subvention, sécurisant collectivités locales et associations

  http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250265436370&cid=1250265429408

- le statut du bénévole.

C'est la rentrée

Pour les étudiants, bien sûr mais aussi pour les dirigeants, bénévoles et salariés d'associations, soucieux de se former et d'acquérir de nouvelles connaissances.

Les Rendez-Vous de la Vie Associative ont repris.
(toujours à la MVA à 18 h 30)

Le service Vie Associative et l'Office des Sports ont souhaité poursuivre la mutualisation de leurs moyens, après une première année d'expérience encourageante.

- Le premier Rendez-Vous est fixé au lundi **4 novembre 2013**. Jean-Luc PERRIN, président de LOLICA (LOgiciels LIbres en Champagne Ardenne) nous fera partager sa passion en abordant le thème "Créer une vitrine Web avec des logiciels libres".
- David ANTOINE viendra jeudi **14 novembre 2013** pour présenter "Lire et exploiter les documents comptables" qui s'adresse à un public déjà plus averti.
- Pour le dernier Rendez-Vous de la saison fixé au jeudi **5 décembre 2013**, Amandine CLAUSSE de la direction des Sports apportera son éclairage de professionnelle sur "le dossier de demande de subvention action/projet".
- Lors du premier semestre 2014, vous seront notamment proposés "Organiser une assemblée générale", "le projet associatif", "les assurances, une nécessité"...

A signaler : **la refonte du site Internet de la Ville de Reims** afin d'être davantage centré sur les attentes des utilisateurs, et le rendre plus accessible.

Pour nous retrouver, onglet "solidarité santé"
rubrique "vivre ensemble"
rubrique "maison de la vie associative"
ou cliquer *ici*

Retour sur les boîtes aux lettres de la MVA

150 associations bénéficient aujourd'hui d'une boîte aux lettres à la MVA.

Situées à l'origine sous le porche de l'entrée de la rue du Barbâtre, d'autres ont été installées ultérieurement dans le bureau 204, en raison de la forte demande émanant des associations.

Cette mise à disposition jusqu'alors gracieuse, nous avons au fil du temps, constaté que des associations qui disparaissaient ou changeaient de siège social, ne nous en informaient pas systématiquement et ne rendaient pas les clés de la boîte aux lettres qui aurait pu alors être réattribuée à une autre association sur liste d'attente.

Afin de remédier à cette situation, une modeste contribution de 10€ est demandée depuis cette année, invitant ainsi l'association à se questionner sur son réel besoin.

N.B. : pour les associations concernées, merci de vous acquitter de votre règlement, ou de nous restituer la clé auprès du secrétariat au bureau 218 jusqu'au 30 novembre 2013. Au-delà de cette date, les boîtes aux lettres seront réaffectées.

Ce qui fait l'actualité au plan national

Pour une nouvelle charte des engagements réciproques Etat - Collectivités Territoriales - Associations.

Communiqué du RNMA (Réseau National des Maisons des Associations) :

"Le préfet Jean-Pierre DUPORT et le sénateur Claude DILAIN ont remis le 18 juillet à Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, leur rapport d'étape pour une nouvelle Charte des engagements réciproques Etat-collectivités territoriales-associations. [...]

Le rapport propose notamment :

- que le Haut Conseil à la vie associative (HCVA) soit mobilisé pour rendre compte de l'application de la Charte, dont l'évaluation serait réalisée avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et les structures régionales (CESER),
- que soit créé un délégué interministériel à la vie associative pour assurer une cohérence dans la mise en œuvre de la future charte, mais aussi au sein de l'Etat dans le portage institutionnel de la politique de soutien au développement de la vie associative,
- de refonder les bases du partenariat entre les associations et les collectivités : conforter la place des citoyens au sein des instances de concertation ; rendre plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi de subventions ; favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations en partenariat avec les acteurs associatifs ; améliorer la gouvernance démocratique des associations - non cumul des mandats, parité, non discrimination.

Une phase de concertation entre chacune des parties prenantes s'ouvre désormais. Chaque signataire rédigera la partie qui le concerne sur la base de ce rapport.

La Charte des engagements réciproques Etat-collectivités territoriales-associations sera signée à la fin de l'année (la date n'est pas encore fixée) par le Premier Ministre, les grands réseaux de collectivités et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). Elle constituera un moment symbolique fort, très attendu par le milieu associatif, de reconnaissance du dialogue civil et de la contribution associative à l'intérêt général".

lien vers le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)

Emergence de nouvelles pratiques associatives

Sous la double influence, de la généralisation des nouvelles techniques de communication et de la raréfaction des financements tant publics que privés, les associations font preuve de créativité et de solidarité.

Le bénévolat virtuel ou e-bénévolat

Bénéficiant des atouts liés à la dématérialisation des tâches, le bénévolat en ligne permet à de nombreuses personnes de s'engager dans des actions d'intérêt général, c'est le cas par exemple des personnes à handicap moteur, personnes géographiquement éloignées de l'association bénéficiaire ou encore non disponibles dans la journée.

D'ores et déjà, des associations recourent à cette pratique. Citons par exemple l'Unicef qui indique sur son site : "l'engagement mobile, quand et comme vous voulez, agissez le temps d'une pause café" ou encore " les sauveteurs en mer" qui souhaitent ainsi faire relayer en ligne leurs actions, leurs besoins, leurs appels au don...

Le financement collectif, ou encore populaire, ou crowdfunding.

C'est une approche permettant le financement de projets en faisant appel à un grand nombre de personnes pour faire de petits investissements sur des projets qui auraient eu de la difficulté à recevoir un financement traditionnel comme les banques (par exemple récolter 700 euros pour ouvrir une école au Togo).

En France, cette finance d'un nouveau genre est apparue en 2008. Elle est très liée aux réseaux sociaux. Aujourd'hui, il existe plus de 450 plateformes internet de finance collective.

Pour les microprojets personnels et associatifs de toute nature, citons entre autres : Arizuka, Ulule, Kiss Kiss bank bank.

Il existe quatre types de financement collectif : le don, la prise de participation, la contre récompense, le prêt.

La pratique du prix libre

Certaines associations, pour leurs manifestations ou pour la cotisation, pratiquent des prix "libres", c'est-à-dire fixés par l'adhérent ou le participant. Un choix souvent dicté par la volonté de permettre à chacun de participer sans que le prix soit un frein. Pour que cela marche, il faut que ce choix soit expliqué.

La participation libre ou "au chapeau" consiste à ne pas définir un prix fixe pour l'entrée à un spectacle, un concert, un festival... La contribution financière est donc laissée à la libre appréciation du spectateur ou du bénéficiaire. Ce principe fonctionne également pour l'adhésion à l'association...

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le n° 151 d'Associations mode d'emploi qui consacre un article sur le sujet.

Cette pratique se retrouve dans des associations à l'objet hétéroclite. C'est le cas de "Pivoine" dont l'activité et l'accompagnement au montage de projets qui justifie le prix libre est une démarche politique, non marchande, en opposition au prix fixe, inégalitaire.

A Brest, la cantine associative "l'Attribut" fonctionne aussi sur ce concept et explique "on ne paye pas ce qu'on veut, on paye ce qui paraît juste. C'est très différent".

⌦ Si vous n'arrivez pas à ouvrir un lien, appuyez sur CTRL puis cliquez sur le lien hypertexte.
⌦ Cette lettre de liaison sera prochainement disponible sur le site de la Ville de Reims.
⌦ Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre de liaison, merci de nous le signaler : *mva@mairie-reims.fr*.

Directeur de publication : Thierry WIPPLER
Rédactrices : Mylène DUCRET et Marie-Chantal MASTIN
Secrétariat / Mise en page : Emmanuelle DOUAS
Contact : mva@mairie-reims.fr ou 03.26.77.74.32